

S O M M A I R E

À la Une	Culture(s) de demain : le monde leur appartient !	page 2
	Colloque sur la traçabilité des œuvres d'art	page 2
À l'étranger	Assemblée générale de la CISAC	page 3
	Campagne pour le droit de suite universel : conférence mondiale à l'OMPI	page 3
À suivre...	Les Révélations ADAGP 2017	page 4
	L'exception de panorama revient !	page 5
À vous la parole	Entretien avec le street artiste C215	page 5
À l'ADAGP	Assemblée générale : faites entendre votre voix !	page 7
À savoir	L'ADAGP en chiffres	page 8
	Appel à candidature : nouvelle bourse pour soutenir les premières monographies	page 8

É D I T O R I A L

Chers artistes, chers ayants droit,

À travers son engagement en faveur du droit d'auteur et sa capacité à saisir les grands enjeux attendus, l'ADAGP amène chaque année 600 nouveaux adhérents à la rejoindre.

Les combats sont multiples : lutte contre l'élargissement de l'exception de panorama, demande d'un partage équitable de la valeur sur internet ou encore reconnaissance d'un droit de suite universel. Les équipes de l'ADAGP et ses sociétés sœurs agissent sur tous les fronts, en France comme à l'étranger. De nombreuses actions sont entreprises pour faire entendre la voix des artistes auprès des décideurs politiques : en témoigne le colloque organisé le 28 avril dernier à l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), à Genève, au cours duquel plusieurs membres de l'ADAGP ont expliqué l'importance du droit de suite et l'absolue nécessité de le reconnaître au niveau mondial.

Par ailleurs l'ADAGP s'affirme toujours davantage comme un acteur essentiel de la vie culturelle, contribuant à l'éducation artistique à travers le programme Culture(s) de demain ; accompagnant les artistes dans leur activité (création de la bourse *Collection Monographie*) ; et découvrant les jeunes talents de la création (7 révélations décernées en 2017 dans des champs aussi variés que les arts plastiques, le design, le livre d'artiste, la BD, l'art numérique et vidéo, la photo et l'art urbain).

Le 28 septembre prochain, l'ADAGP organise un colloque exigeant, faisant le point sur la problématique de la traçabilité des œuvres d'art, tant dans leur matérialité qu'à l'ère numérique. Plusieurs personnalités du monde de la culture et du droit d'auteur ont d'ores et déjà répondu présent et viendront nous faire part de leur expertise.

Christian JACCARD, Président

à la une

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Culture(s) de demain : le monde leur appartient !

En 2016-2017, l'ADAGP s'est fortement engagée dans le champ de l'éducation culturelle et artistique, initiant un nouveau programme à l'attention des scolaires : Culture(s) de demain.

Financé par l'ADAGP et mis en œuvre par LE BAL/ La Fabrique du regard et La Source, le projet est né de l'Après-Charlie et de la conviction que les acteurs de la création contemporaine doivent s'engager sur le terrain, auprès des jeunes générations et futurs adultes, afin de leur ouvrir de nouveaux horizons. En se réappropriant confiance et optimisme, les enfants redeviennent acteurs de leur vie et de notre futur.

Ce sont, au total, plus de 400 élèves, âgés de 8 à 12 ans, qui ont participé à 19 ateliers, guidés par leurs enseignants et par des artistes, afin de réali-

ser ensemble une création artistique. S'exprimant en arts plastiques ou en vidéo, ils ont laissé libre cours à leur imagination sur le thème « Mon Pays rêvé » et se sont jetés dans l'aventure avec curiosité et plaisir.

Pour rendre compte du travail réalisé, une exposition de restitution des œuvres a été organisée au CENTQUATRE à Paris, le 13 juin dernier. Une belle occasion, pour ces élèves, de pousser les portes d'un lieu d'art contemporain, de voir leurs œuvres scénographiées et de découvrir celles des autres classes participantes.

À la fin de la visite, une publication témoignant de cette aventure collective leur a été remise, afin qu'ils gardent la trace de cette porte ouverte sur nos cultures de demain.

TRAÇABILITÉ

Un colloque pour interroger le parcours des œuvres d'art dans notre écosystème culturel

Acteur important de la communauté artistique contemporaine, l'ADAGP organise le 28 septembre prochain à l'Institut national des arts (INHA) un colloque intitulé « La Traçabilité de l'œuvre d'art ou la force de son histoire ».

Autour du comité scientifique assuré par Alexandra Bensamoun, professeur de droit à l'Université Rennes 1, et Françoise Labarthe, professeur de droit à l'Université Paris-Sud, le colloque fera dialoguer artistes, scientifiques, galeries, juristes, politiques et philosophes sur la place de la culture dans notre société, l'importance du droit d'auteur et du lien indéfectible entre l'artiste et son œuvre.

Plusieurs personnalités ont déjà confirmé leur participation, telles que Serge Lasvignes, président du Centre Georges-Pompidou, Eric de Chasse, directeur général de l'INHA, les journalistes Vincent Noce et Isabelle Szczepanski ou encore le professeur de droit Tristan Azzi.

Le programme et les inscriptions seront disponibles sur le site de l'ADAGP à compter de la mi-juillet.

à l'étranger

Assemblée générale de la CISAC

L'assemblée générale de la CISAC (Confédération Internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs) a eu lieu à Lisbonne le 8 juin dernier : 225 sociétés d'auteurs des cinq continents, réunissant tous les répertoires (musique, audiovisuel, arts visuels...).

Cette réunion annuelle a été l'occasion d'aborder le thème du partage de la valeur sur internet. Les questions de la réforme du régime dérogatoire accordé aux plateformes de l'internet et de la rémunération des auteurs par les moteurs de recherche d'images ont été discutées lors d'une table-ronde des créateurs : à cette occasion, Jean-Michel Jarre, président de la CISAC, et Hervé di Rosa, président du CIAGP (Conseil international des créateurs des

arts graphiques, plastiques et photographiques), n'ont pas manqué de rappeler les enjeux actuels pour les droits des créateurs. La campagne pour le droit de suite universel a également fait l'objet de plusieurs développements.

Enfin l'Assemblée générale a applaudi la nomination de Miquel Barcelo, membre de l'ADAGP, en tant que vice-président de la CISAC. Ce dernier a déclaré : « Je suis très honoré d'être vice-président de la CISAC. L'art est une des seules choses qui nous aide à exister. Une organisation comme la CISAC, qui soutient 4 millions d'artistes dans le monde, a besoin de tout notre appui ». Le conseil d'administration et les équipes de l'ADAGP sont très heureux de cette nomination.

CONFÉRENCE MONDIALE À L'OMPI

Campagne pour le droit de suite universel :

Le 28 avril dernier avait lieu à l'OMPI, l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle, à Genève, une grande conférence internationale sur le droit de suite. Les artistes plasticiens, comme les peintres, les sculpteurs et les photographes jouissent du droit de suite, qui leur permet de bénéficier du produit de la vente de leurs œuvres. Alors que près de 80 pays ont des législations en place prévoyant ce droit, beaucoup d'autres n'en disposent pas.

La conférence de l'OMPI a ainsi mobilisé différents acteurs du marché de l'art, venus du monde entier : artistes, ayants droit, sociétés d'auteurs, galeristes, économistes, journalistes, juristes et experts ont exprimé leurs attentes autour d'un certain nombre de questions :

- Internationalisation du marché de l'art,
- Rôle du droit de suite pour accroître les revenus des artistes plasticiens,
- Comment les artistes peuvent suivre le succès de leurs œuvres,
- La transparence du marché de l'art,
- Les politiques et mécanismes pour protéger les artistes plasticiens.

Organisé en présence de S.E. Mbagnick Ndiaye, ministre de la culture et de la communication du

Sénégal, le colloque n'a pas manqué d'aborder la question des artistes africains, qui vivent une réalité particulièrement douloureuse. Romuald Hazoumé, artiste béninois, s'en est fait le porte-parole en appelant tous les pays africains à adopter le droit de suite.

L'ADAGP était bien sûr présente à cette conférence et a fait entendre la voix de ses artistes (Hervé di Rosa, Romuald Hazoumé, Wang Yan Cheng, Julio Carrasco Bretón, Christian Jaccard, etc) et de ses ayants droit (Meret Meyer, Jany Jansem).

Marie-Anne Ferry-Fall, Directrice Générale de l'ADAGP, est également intervenue : « Ce droit, créé en France il y a presque 100 ans, est une question d'équité entre les différents intervenants de la chaîne de valeur créée dans le monde de l'art, afin que ceux qui sont à l'origine de cette valeur puissent en bénéficier et en vivre. »

Même si l'adoption universelle du droit de suite n'est pas encore à l'ordre du jour, cette conférence organisée à l'OMPI donne une belle visibilité à ses défenseurs et de l'espoir à tous les artistes, qui, à l'heure actuelle, ne bénéficient malheureusement pas du droit de suite.

à suivre

P R I X

Les Révélation ADAGP, promotion 2017

En 2017, l'ADAGP remettra sept Révélation aux jeunes talents repérés par un jury coprésidé cette année par les artistes Hervé Di Rosa et Elizabeth Garouste. Les disciplines artistiques représentées sont aussi diverses que le répertoire de l'ADAGP : arts plastiques, photographie, design, livre d'artiste, bande dessinée, art urbain et art numérique – art vidéo.

À travers chacune de ces Révélation, l'ADAGP réaffirme son souhait d'encourager et de soutenir la création émergente. Les lauréats, célébrés lors de la grande soirée de remise des prix organisée au CENTQUATRE le 14 décembre prochain, reçoivent chacun une dotation de l'ADAGP et leurs portraits filmés par Arte et diffusés sur le site d'Arte Créative.

■ Design

La Révélation Design été attribuée à **Samuel Hackwill** pour son œuvre ***Les Forêts peuvent bien muter***, à l'occasion de la 10^e Biennale Internationale Design Saint-Etienne.

Le jury de sélection, composé de l'artiste designer Matali Crasset, de Marion Vignal (journaliste et auteur) et de Juliette Pollet (responsable Design et Art décoratif au CNAP), a salué les qualités prospectives et la prise de risque de Samuel Hackwill avec ce jeu de société en réseau subversif. « Sa démarche reflète la juste place que doit occuper un designer qui n'est pas un artiste isolé dans sa tour d'ivoire mais un chef d'orchestre, un coordinateur qui impulse des méthodes de travail collaboratives et itératives ».

Le jury a voulu distinguer l'engagement de Samuel Hackwill qui, en tant qu'artiste, s'est saisi des questions politiques avant qu'elles n'échappent aux créateurs.

■ Arts Plastiques

Dans le cadre du 62^e salon de Montrouge, l'ADAGP a distingué les œuvres de **Kokou Ferdinand Makouvia** : ***J'ai gardé le réflexe*** et ***Azikipuivi*** (2016).

Les membres du jury, Mélanie Bouteloup (directrice Bétonsalon & Villa Vassilieff), Françoise Monnin (rédactrice en chef d'ARTENSION) et l'artiste Barthélémy Togo, ont apprécié l'ambition et la nature contemporaine des moyens mis en œuvre par l'artiste, la réalisation très aboutie des œuvres présentées, la cohérence et l'actualité de son propos. « Ferdinand Makouvia Kokou a voulu expri-

mer avec force l'idée de sortir de la tradition et de casser le poids de l'histoire. Il interroge les notions de seuil et de passage. Sa sculpture fait geste, elle exprime à la fois la révolte et la réflexion » a déclaré le jury, séduit par cette « vision plastique des frontières » remarquable.

■ Livre d'Artiste

La jeune Anne-Sophie Tritschler a conquis, avec son livre ***Maison du Roi***, le salon MAD, ainsi que le jury composé de Martine Aballéa (artiste plasticienne) et Antoine de Galbert (Président de la Maison rouge). Ce dernier n'a pas manqué de louer « la dimension romanesque de cette œuvre à tiroirs, dont le contenu social, sans misérabilisme, fait écho à la réalité contemporaine » ni de souligner « la richesse et la diversité du contenu de cette œuvre, véritable cabinet de curiosité, qui met en regard des documents de sources diverses : archives, textes, cartes postales, photographies... Un livre d'artiste avec un vrai travail plastique, qui a su se démarquer par le soin quasi artisanal apporté aux détails, et sa réalisation très aboutie ».

■ Bande dessinée

L'ADAGP a lancé début mai la seconde édition du Prix Révélation Bande Dessinée avec le **Festival Quai des Bulles**, festival de la Bande Dessinée et de l'Image Projetée de Saint-Malo.

Le jury, composé de Pili Munoz, directrice de la Maison des auteurs d'Angoulême, Etienne Davodeau, auteur et Jean-Christophe Ogier, journaliste spécialisé BD, désignera le grand lauréat le 27 octobre 2017 lors du festival.

■ Art numérique – Art vidéo

À la croisée du film, de la performance et de l'installation, l'ADAGP remettra le 22 septembre prochain, **au Fresnoy, à Tourcoing**, le Prix Révélation Art numérique – art vidéo. Un jury composé de José Manuel Gonçalves, directeur du CENTQUATRE, de l'artiste Miguel Chevalier et de Fabien Simode, rédacteur en chef du magazine *L'Œil*, étudiera les candidatures reçues depuis le mois de juin.

■ Prix LE BAL de la Jeune Création avec l'ADAGP

2017 verra la deuxième édition du Prix LE BAL de la Jeune Création, fruit d'un partenariat entre **LE BAL** et l'ADAGP pour encourager les talents émergents

de la photographie/vidéo. Le travail du lauréat, qui sera connu le 10 octobre prochain, fera l'objet d'une exposition au BAL en 2019 et d'une publication coéditée par LE BAL et Filigranes Éditions.

■ Art urbain

L'ADAGP poursuit son soutien à l'art urbain, lançant dès le 16 juin son appel à candidatures auprès des jeunes créateurs. La Révélation Art urbain sera désignée à la fin de l'année, le 3 novembre 2017 par un jury composé de Jean Faucheur (artiste), Jean de Loisy (président du **Palais de Tokyo**) et Olivier Granoux (rédacteur en chef adjoint de *Télérama.fr*).

RÉFORME DU DROIT D'AUTEUR

L'exception de panorama revient !

Comme cela était à craindre (cf *Esquisses*, n°20 / mars 2017), divers groupes de pression ont réussi à convaincre des députés européens d'aborder de nouveau la question de l'exception de panorama dans le cadre des discussions sur la réforme du droit d'auteur.

C'est notamment le cas du député français Marc Joulaud qui a rendu un rapport préconisant l'instauration d'une exception de panorama au niveau européen. Un groupe d'artistes et d'ayants droit directement concernés par ce mécanisme (sculpteurs, architectes, street artistes ...) a décidé d'adresser un courrier à M. Joulaud, dans lequel ils lui ont non seulement fait part de leur consternation, mais lui ont également exprimé leur incompréhension et leurs craintes face aux menaces toujours plus fortes de leurs droits.

Les efforts de l'ADAGP depuis ces deux dernières années n'ont cependant pas été vains puisque, déjà en 2015, le Parlement européen en séance plénière, puis en septembre 2016, la Commission européenne ont estimé qu'une exception de panorama n'était pas souhaitable en Europe. Un vote crucial de la commission JURI du Parlement européen aura lieu le 28 septembre prochain, avant l'adoption définitive de la réforme du droit d'auteur à la fin de l'année 2017.

L'ADAGP va faire entendre la voix des auteurs afin d'éclairer les parlementaires sur les enjeux de cette exception. Il reste à espérer que, comme en septembre 2015, les élus européens feront preuve de sagesse et estimeront, à raison, que la question de l'exception de panorama doit se résoudre au niveau national en fonction des sensibilités et de l'économie culturelle de chaque État membre.

Le droit d'auteur des prochaines décennies se joue maintenant et le soutien des artistes est indispensable pour que l'ADAGP puisse mener à bien son combat en faveur du droit d'auteur.

à vous la parole

Entretien avec le street artiste C215

Le street artiste C215 était présent, aux côtés de l'ADAGP, lors de l'événement *Meet the Authors* organisé par le GESAC, à Bruxelles, le 30 mai dernier. Entretien sur sa vision de l'art et sur les grands sujets qui ont marqué le colloque, notamment l'exception de panorama et la question d'un meilleur partage de la valeur sur l'internet.

Comment, en tant que street artiste, envisagez-vous le lien avec votre œuvre ?

Mon lien avec mes œuvres est très fort. Il est essentiel pour moi de le conserver, d'autant plus que mes créations prennent place dans l'espace public et sont donc très exposées. Je souhaite avoir mon mot à dire sur l'utilisation qui en est faite, notamment pour éviter qu'elles soient « récupérées », comme cela a pu être le cas récemment. Le droit d'auteur me permet d'être protégé par la loi quand je peins dans les rues des grandes capitales culturelles européennes. C'est pourquoi la question de l'exception de panorama est particulièrement sensible pour moi : pourquoi, parce que mes œuvres se trouvent dans l'espace public, seraient-elles moins protégées que celles d'autres artistes qui se trouvent dans les musées ? Pourquoi créer une inégalité de traitement entre les artistes ?

Des milliers d'images de vos œuvres circulent sur internet, sur les moteurs de recherche comme Google et sur les réseaux sociaux, comme Instagram. Comment vivez-vous cela ?

En tant que street artiste, mes œuvres sont visibles auprès d'un public très vaste. Et je suis favorable, comme beaucoup d'artistes, à la large

diffusion de mes œuvres. Mais je veux garder le droit de pouvoir dire oui ou non. Le problème avec Google, c'est qu'en réalité, plus qu'un moteur de recherche, c'est devenu une véritable banque d'images, dans laquelle on peut par exemple choisir la taille, la couleur ou le thème des images qui sont affichées. Pourquoi une banque d'images telle que Getty Images devrait-elle payer des droits d'auteur alors que Google y échapperait ? Encore une fois, c'est une question de justice. De plus, les moteurs de recherche et les plateformes n'hésitent pas à vendre de la publicité sur les œuvres sans le consentement de leurs auteurs et s'enrichissent. Pour moi, ce qui se passe là est contraire à l'esprit du street art, qui est le partage. Je dirais même que c'est du vol.

Qu'attendez-vous aujourd'hui que l'Europe fasse pour les auteurs ?

L'année dernière, la loi française a mis en place un système organisant le paiement des droits d'auteurs par les moteurs de recherche d'images, via les sociétés d'auteurs. J'attends que l'Europe le reconnaisse à son tour. De plus, il faut qu'enfin les plateformes (Youtube, Facebook, Instagram...) soient responsables des contenus qu'elles diffusent – et donc qu'elles respectent les droits d'auteurs – et non que cette charge soit assurée par les internautes. La situation actuelle est un non-sens et conduit à opposer les artistes et leur public sur la question des droits d'auteur, alors que les multinationales de l'internet, qui engrangent la majeure partie de l'économie numérique, sont exonérées du paiement des créateurs.

Meet the Authors, 2^e édition

Autour du thème du partage de la valeur, le GESAC a réuni dans ce *Meet the Authors*, à Bruxelles, ceux qui font l'actualité européenne du droit d'auteur : les artistes (compositeurs, chanteurs, photographes, street artistes...), les sociétés d'auteurs ainsi que les décideurs politiques, et notamment le vice-président de la Commission européenne, Andrus Ansip, ainsi que Tibor Navracsics, commissaire européen à l'éducation, à la culture, à la jeunesse et aux sports.

Alors que la réforme du droit d'auteur est en discussion au Parlement européen, les auteurs ont tenu à lancer un appel d'une seule et même voix, relayé par Daniel Buren, afin de rééquilibrer le transfert de la valeur : si l'Europe n'adopte pas une législation forte et claire en la matière, les plateformes continueront à accaparer la valeur des œuvres créatives et culturelles pour leur seul profit, privant l'Europe de l'une de ses principales ressources économiques : le secteur culturel.

à l'Adagp

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Faites entendre votre voix !

Comme chaque année, vous avez la possibilité d'opter pour le vote électronique. Les convocations aux Assemblées générales vous seront envoyées début juillet par courrier postal.

Cette année, le programme est particulièrement chargé puisque l'Assemblée générale ordinaire (rapport d'activité, comptes, action culturelle, élection) sera précédée d'une Assemblée générale extraordinaire afin de modifier les statuts et le règlement général du fait de la nouvelle Directive Gestion Collective intégrée en droit français en décembre 2016.

Voici les grandes lignes du processus :

■ Du 27 septembre au 11 octobre 2017 : le vote en ligne

Le vote électronique, c'est simple. Muni de votre identifiant et de votre mot de passe fournis sur le courrier de convocation aux Assemblées générales – document à conserver précieusement – vous pourrez vous exprimer dès le 27 septembre 2017 à compter de 9h. Une fois renseignés ces codes strictement personnels, vous aurez accès aux résolutions qui vous seront soumises (approbation des nouveaux statuts pour l'AGE - approbation des comptes 2016, du rapport d'activité, de l'action culturelle, élection des membres de la commission de surveillance pour l'AGO) avec accès aux documents idoines sur lesquels il vous est demandé de vous prononcer.

Le vote électronique sera clos cette année le 11 octobre à 18 h.

L'ouverture et la clôture du vote électronique seront contrôlées par un huissier de justice.

■ Le 19 octobre 2017 : Assemblées générales extraordinaire (14h) et ordinaire (16h)

L'événement se déroulera dans les Salons Hoche, 9 avenue Hoche, 75008 Paris. Tous les associés y sont naturellement invités. Seuls les membres de l'ADAGP pourront avoir accès à la salle de l'Assemblée générale (les conjoints ou les enfants ne seront donc pas admis).

Les membres qui se seront exprimés par voie électronique ne disposeront pas de voix en Assemblée générale, sauf s'ils disposent de pouvoirs donnés par des associés n'ayant pas encore voté.

L'huissier et les scrutateurs procéderont au décompte des votes exprimés par voie électronique et de ceux exprimés en séance, résolution par résolution.

• Modification des statuts et du règlement général de l'ADAGP

Une Assemblée générale extraordinaire est cette année réunie pour voter sur les nouveaux statuts et le nouveau règlement général de l'ADAGP, modifiés pour répondre aux obligations légales et réglementaires récemment adoptées. Elles sont destinées à garantir encore plus de transparence dans l'administration des organismes de gestion collective.

Les documents relatifs aux nouveaux statuts et au nouveau règlement général seront disponibles à compter du 27 septembre 2017, sur le site du vote électronique ou seront envoyés sur simple demande.

• Élection de la commission de surveillance : appel à candidatures

Lors de cette Assemblée générale ordinaire, il sera procédé à l'élection des membres de la commission de surveillance. Les personnes désirant faire acte de candidature sont priées d'adresser leur courrier à Madame Marie-Anne Ferry-Fall, directrice générale gérante, ADAGP, 11 rue Berryer, 75008 Paris. Date limite d'envoi des courriers : le 11 septembre 2017, le cachet de la poste faisant foi.

La liste des candidats ainsi que leur notice biographique seront disponibles à compter du 27 septembre 2017, sur le site du vote électronique.

à savoir

L'ADAGP en chiffres, c'est...

- **12 000** auteurs, membres directs, dont 10 000 artistes vivants et **2 000** successions
- **133 000** auteurs représentés
- **600** nouveaux adhérents chaque année
- Plus de **40** disciplines artistiques
- **50** sociétés sœurs à l'étranger
- **36 M€** de droits perçus en 2016
- Plus de **100** festivals, salons et autres actions soutenus chaque année grâce à l'action culturelle
- **26 870** images répertoriées dans le fonds iconographique ADAGP Images
- **10%** de frais de fonctionnement
- **149** musées, fondations et centres d'art sous convention
- **275** contrats avec des chaînes TV
- Plus de **1 000** longs-métrages autorisés
- **114** titres de presse sous contrat
- **400** maisons de vente aux enchères et 800 galeries administrées pour le droit de suite
- Plus de **10 000** retraits d'œuvres contrefaisantes en ligne
- **47** salariés

L'ADAGP, c'est aussi : des contrats passés avec les plateformes Youtube, Dailymotion, Netflix, Who Art You, Artprice..., 18 agents assermentés, une présence assurée dans de nombreuses instances de réflexion et de défense du droit d'auteur (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CS-PLA), European visual artists (EVA), Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), Coalition pour la diversité culturelle (CDC), etc.)...

APPEL À CANDIDATURES

Une nouvelle bourse pour soutenir les premières monographies

Comment favoriser la diffusion du travail des artistes à chaque étape de leur vie ? Pour répondre à cette question essentielle, l'ADAGP a imaginé un nouveau programme pour soutenir les créateurs dans cette étape si importante que constitue la publication d'une première monographie. Une dizaine de bourses sera attribuée chaque année afin de contribuer au financement de tels ouvrages.

L'appel à candidatures, mis en ligne début juin sur le site de l'ADAGP et jusqu'au 15 septembre 2017, précise les conditions de participation.

Le jury, composé des artistes Jean-Michel Alberola et Hervé Télémaque, du critique d'art Stéphane Corréard, de Marc Vaudey, directeur du pôle création du CNAP et de Pascale Brun d'Arre, libraire au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, se réunira en novembre 2017 pour décider des lauréats.



société des auteurs
dans les arts graphiques
et plastiques

11, rue Berryer

75008 Paris

T +33 (0)1 43 59 09 79

F +33 (0)1 45 63 44 89

adagp@adagp.fr

www.adagp.fr

banque d'images :

<http://bi.adagp.fr>

Société civile à capital variable

RCS Paris D 339 330 722

Esquisses

bulletin d'information

de l'ADAGP

directeur de publication :

Marie-Anne Ferry-Fall

graphisme :

Tout pour Plaire